



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RECHERCHER UN STAGE AU SEIN D'UNE COLLECTIVITE

Pour les demandeurs d'emploi, il est possible d'effectuer un stage par le biais d'une convention « Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel » (PMSMP) en s'adressant préalablement à Pôle Emploi.

1. Avant tout : savoir pourquoi faire un stage pratique :

- s'immerger dans un environnement pour en comprendre le fonctionnement
- s'immerger dans un service pour connaître l'activité ou un métier dans son ensemble
- permettre la mise en pratique d'une nouvelle compétence, connaissance...
- se former à un aspect spécifique de son activité (logiciel...)
- se créer un réseau de contacts professionnels
- ...

2. Réfléchir à son rôle :

- observateur : regarder pour comprendre le déroulement de l'activité
- stagiaire en apprentissage : je regarde plusieurs fois puis j'essaie sous contrôle
- acteur : je regarde en notant, pour faire ensuite sous contrôle, et gagner en autonomie

Il est possible d'occuper plusieurs rôles selon l'activité et les tâches visées, ou à la suite dans le cadre de l'évolution du stage.

3. Définir le contenu du stage pratique :

- quelles sont vos connaissances / compétences actuelles dans le domaine ?
- que vous apportera ce stage pour les compléter ?
- quelles tâches et activités souhaitez-vous voir, faire, comprendre... ?
- ...

4. Identifier les conditions idéales d'accueil :

- durée du stage, rythme, période, dates ...
- type de service, de collectivité à solliciter
- logistique nécessaire (ordinateur, disponibilité de l'encadrement, aménagement particulier...)

5. Préparer la prise de contact :

- présentation de la démarche
- objectif, contenu, durée, période...
- éléments logistiques à vérifier
- liste des collectivités à contacter

6. Contacter les collectivités :

- d'abord par téléphone : appeler le chef du service visé pour l'accueil. Bien présenter la démarche et les différents éléments du stage (voir paragraphe 5). Objectif : savoir s'il serait ouvert à l'accueil d'un stagiaire. Il est probable qu'un courrier soit ensuite réclamé.
- par courrier adressé au maire ou au président : reformuler la demande telle que définie au n°5.
- si réponse positive, proposer une rencontre pour se présenter avant le stage
- sans réponse après 3 semaines, rappeler la personne ou le service qui traite la demande

Ne pas se limiter à une seule demande à la fois. Tenir à jour un tableau des recherches avec les dates, les noms des personnes contactées, les différentes démarches et les motifs de refus...